



PLAN STRATÉGIQUE

2022-2024

NOTRE MANDAT

Le comité paritaire d'installation d'équipement pétrolier du Québec est responsable de l'application du décret sur l'installation d'équipement pétrolier.

Nous sommes un organisme sans but lucratif constitué en vertu de la loi sur les décrets de convention collective. Tout employeur et tous les salariés syndiqués ou non sont assujettis au décret et doivent contribuer au financement des activités du comité.

Le conseil d'administration est formé de 4 employeurs membres de l'Association des entrepreneurs pétroliers du Québec (l'AEPQ) pour la partie patronale et de 4 représentants du syndicat des métallos pour la partie syndicale. Le conseil d'administration se réunit une fois par mois.

NOTRE MISSION

La mission du Comité paritaire d'installation d'équipement pétrolier du Québec est d'assurer le respect du décret, d'administrer les fonds qui sont confiés et ce en toute transparence et imputabilité. Il doit veiller à la bonne gestion du régime d'assurance collective instauré en 1988, au régime de retraite, en vigueur depuis 1996, ainsi qu'à l'administration du fonds de vacances en vigueur depuis 1982.

De plus, le comité, vise à offrir des conditions de travail équitables aux travailleurs et favoriser une saine concurrence entre les entreprises assujetties au décret.

Pour conclure, nous tentons d'informer, de renseigner et de conseiller les employeurs ainsi que les salariés avec compétence, diligence et confidentialité, le tout dans le respect du décret.

Nous vous invitons à communiquer avec nous pour toutes raisons ou motifs que vous jugez appropriés.

NOS VALEURS

Équité: Nos interventions assurent le respect des droits des salariés et des employeurs. L'équité repose sur la juste appréciation de ce qui est dû à chacun;

Intégrité: Le Comité paritaire et ses employés agissent de manière éthique, honnête et transparente;

Respect: Le Comité paritaire et ses employés adoptent une attitude respectueuse et non discriminatoire à l'égard de tous;

Confidentialité : Nous ne partageons pas les informations confidentielles confiées au Comité paritaire et à ses représentants. Nous ne dévoilons pas l'identité d'un salarié concerné par une plainte ou d'un dénonciateur, sauf si ces derniers y consentent;

Rigueur : Nous tenons à nos engagements et travaillons de manière objective avec exactitude et justesse, sans complaisance.

OBJECTIFS ET ORIENTATIONS 2022-2024

OBJECTIFS Contention des ressources humaines et amélioration des opérations
ORIENTATION 1 Maintien du service à la clientèle et de la gouvernance du comité paritaire
ORIENTATION 2 Maintien de la transparence et de l'accessibilité
Finaliser la mise en œuvre des règles de gouvernance et de transparence des comités paritaires
Mettre en place un projet de virement électronique des paies de vacances des employés de l'Installation d'équipement pétrolier
Améliorer l'environnement informatique et les outils en place afin de maintenir des méthodes de travail efficaces et confidentielles
Mettre en place, avec la collaboration des services financiers, un processus de paiement des primes volontaires et des rapports mensuels par virement bancaire
Maintenir l'accessibilité des informations et des documents via notre infolettre et notre site internet
Respecter les nouvelles obligations en lien avec la Loi 25 visant à protéger les renseignements personnels

Dernière mise à jour : 13 février 2024